



# Élections professionnelles 2018

## La **caravane CGT** victime de **discrimination syndicale !**

Après être parti de Perpignan et être passé dans le gard au Vigan, Nîmes et Beaucaire, cela sans soucis, ce mercredi 21/11 c'est à **Bagnols-Sur-Cèze** que la cgt subit clairement un fait de discrimination syndicale.



Bien garé, avec autorisation préfectorale...



On ne gêne pas, on va pouvoir informer serein.



Arrêté « anti gents du voyage »...



La police Bagnolaise nous demande de partir !



C'est important le respect des règles à Bagnols...



Sans ça, c'est la porte à toutes les dérives !



On en a vu d'autre à la cgt...mais justement, cela ne nous rappelle pas de glorieuses périodes !

L'action a pu se terminer malgré tout, devant le lycée.

CGT Educ'Action gard-lozère :  
[cgteduc@laposte.net](mailto:cgteduc@laposte.net), 06 83 23 23 21

Les faits : trois agents de la police municipale nous ont demandé d'évacuer notre caravane, qui sert de bureau mobile d'accueil et d'information dans le cadre de la campagne actuelle des élections professionnelles de la fonction publique, alors qu'elle était garée sans gêne sur un parking.

L'ensemble de la tournée ayant été déclaré en préfecture et l'accord de celle-ci ayant été donné, le motif invoqué a été l'existence d'un arrêté municipal stipulant l'interdiction de stationner à toute caravane, en dehors des zones d'accueil des « gens du voyage », sauf obtention d'une dérogation à demander à la municipalité.

Cet arrêté étant présenté comme moyen de lutter contre l'arrêt non souhaité des « gens du voyage ».

Passons sur le délais de réponse pour une telle dérogation, annoncé comme étant en principe de six semaines ; Cela constitue en soit un frein à toute organisation nécessitant de coller à l'actualité et de connaître la disponibilité des militants nécessaires à la bonne tenue de l'opération.

**Mais qui pouvait honnêtement penser que nous serions assimilé à des gens du voyage ?** Notre remorque, à l'origine une caravane, certes, a été complètement reconvertie (plus de cuisine, ni douche/WC, ni couchette) ; Seulement des rangements pour nos différents journaux d'information et tracts à distribuer, ainsi qu'un espace convivial pour recevoir les personnels, en toute confidentialité si nécessaire, dans le cadre de nos missions (ici la campagne électorale professionnelle pour les personnels de l'éducation).

Ainsi, ce n'est apparemment pas *la fonction caravane* que visait l'arrêté, mais donc la *forme caravane*.

En tout état de cause, **n'était-il pas aisé de constater notre départ effectif après l'heure prévue, soit 12h30 ?**

Bien que la discussion avec les agents ait été courtoise, le responsable hiérarchique avec qui ils étaient en lien n'a pas fait preuve de compréhension (il n'a pas voulu s'entretenir avec le fonctionnaire des renseignements généraux avec qui nous étions en lien et qui avait en charge le suivi du bon déroulement de notre périple dans les différentes villes).

**Notre emplacement était-il objectivement gênant ?**

Nous n'avons pas fait le choix de demander à occuper la voirie, mais plutôt un parking municipal libre d'accès, peu occupé sur cette plage horaire et jouxtant le lycée, donc à priori plus approprié à notre cas. En effet, en retrait et non visible depuis l'entrée principale du lycée, nous étions à proximité de la salle des professeurs, avec qui nous pouvions facilement échanger.

Nous avons remarqué, sur ce même parking, que **d'autres véhicules, au moins cinq, contrevenaient aux règles élémentaires de stationnement, sans que cela n'ait éveillé la vigilance des agents de police.** On peut ainsi penser qu'ils étaient là, sur consigne, uniquement pour nous. Mais *dura lex, sed lex*, nous sommes donc parti pour nous mettre hors du champs d'application de l'arrêté, à savoir sur le petit parking au devant du lycée. Emplacement que nous n'avions pas initialement retenue, bien que plus visible, afin d'éviter que l'on nous reproche par notre présence un risque de confusion pour les élèves.

**Bilan :** Nous avons pu malgré tout échanger avec les personnels des établissements scolaires venus à notre rencontre, mais en plus nous avons eu la visite de plusieurs groupes d'élèves venus nous interroger.

**Moralité :** c'est bien de la discrimination syndicale que nous avons subit.

**Pour en terminer avec ces pratiques, votons en masse pour donner du poids à nos représentants !**

Mais au-delà de notre cas, que dire aux gilets jaunes ou certains élèves, qui sont déçus par les politiques injustes (fiscales, sociales ou encore éducatives) menés actuellement et qui peuvent être très surpris des argument falacieux présentés pour les justifier ?

*« Les syndicats ? Ils ne sont plus entendus, ils ne sont plus respectés, on les criminalise... à quoi bon faire comme-eux ? ».*

*« Le prix du gasoil inéluctable ? Et si on parlait plutôt du pouvoir d'achat dans sa globalité ? ».*

*« Et si on parlait budget/justice fiscale ? Sur le scandale Carlos Ghosn, pas un mot sur la nécessité de reconstruire sa déclaration fiscale côté français...est-on sûr que les contribuables français ne soient pas aussi scandaleusement floués que leurs homologues Japonais ? ».*

*« Et si on parlait éducation/écologie ? Comment arriver à faire réellement croire à nos jeunes et moins jeunes que jeter de façon anticipé un véhicule individuel déjà construit, pour favoriser l'achat (et donc la construction) d'un nouveau (pas moins polluant, mais polluant autrement!), sera moins polluant que de favoriser la réduction de l'usage des véhicules individuels, au profit d'un vrai essor des moyens de transports collectifs ? ».*